Deloitte.

Grant Thornton

Ecobank Côte d'Ivoire, S.A.

Attestation des commissaires aux comptes sur le tableau d'activité et de résultat et sur le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2023

Ecobank Côte d'Ivoire, S.A.
Immeuble Alliance, Avenue Houdaille
Place de la République
01 B.P. 4107 – Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Attestation des commissaires aux comptes sur le tableau d'activité et de résultat et sur le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2023.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des dispositions prévues par l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA, nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel de la société Ecobank Côte d'Ivoire, S.A. couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel conformément aux dispositions de l'article 850 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et de résultat et ce rapport semestriel sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué aux dispositions du règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activité et de résultat et le rapport semestriel ci-joints n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions de l'article 850 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Abidjan, le 30 octobre 2023

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Côte d'Ivoire

Marc WABI
Associé
Expert-Comptable Diplômé

Grant Thornton Audit Côte d'Ivoire

Grant Thornton Audit
Côte d'Ivoire
Immeuble Noraya - 1er et 2e étage
Abidjan Cocody Résidences les Vallons

Missa Koné
Associé
Expert-Comptable Diplômé